

Procès-verbal de la vingt-troisième assemblée du conseil d'administration tenue le jeudi 20 septembre 2018, 15 h 15, à la salle du conseil de la Ville de Beauharnois / ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE


PRÉSENCE :


↗ Doyle, Barry Châteauguay, administrateur, siège n° 2
↗ Dubuc, Richard Beauharnois, administrateur, siège n° 2
↗ Routhier, Pierre-Paul Châteauguay, administrateur, siège n° 1
↗ Tremblay, Bruno Beauharnois, administratrice, siège n° 1


Autre(s) présence(s) : Gravel, Alain Secrétaire-trésorier et directeur général de la régie

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux dispositions de l'article 325 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), les administrateurs votants présents, formant le conseil d'administration conformément aux termes et conditions de l'entente intermunicipale constituant la régie, renoncent à l'avis de convocation de l'assemblée extraordinaire.

Barry Doyle

Richard Dubuc

Pierre-Paul Routhier



Bruno Tremblay

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

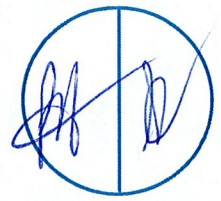
Le quorum étant atteint, tous les membres votants étant présents et renonçant unanimement à l'avis de convocation, le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2018-192 Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, à savoir :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Ajout d'une séance ordinaire et modification du lieu de la tenue des séances de 2018
4. Modification de la Grille tarifaire des plateaux et locaux du Sportplex
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ.



3. AJOUT D'UNE SÉANCE ORDINAIRE ET MODIFICATION DU LIEU DE LA TENUE DES SÉANCES DE 2018

2018-193 Il est proposé par monsieur Richard Dubuc, appuyée de monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité que le conseil d'administration tiendra une séance ordinaire additionnelle le mardi 2 octobre prochain, à compter de 14h30, à la salle polyvalente du Sportplex.

Il est également résolu que le lieu de la séance ordinaire prévue pour le mardi 11 décembre 2018, initialement fixé à la salle du conseil de la Ville de Beauharnois en vertu de la résolution numéro 2017-107, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2017, est modifié pour la salle polyvalent du Sportplex.

Le directeur général publiera l'avis requis conformément à la loi.

ADOPTÉ.

4. MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES PLATEAUX ET LOCAUX DU SPORTPLEX

2018-194 Il est proposé par monsieur Barry Doyle, appuyée de monsieur Richard Dubuc et résolu à l'unanimité que les grilles tarifaires 2018-2019 des différents plateaux et locaux Sportplex, adoptée en vertu de la résolution numéro 2018-128 lors de la séance extraordinaire du 27 février 2018, est modifiée conformément à la nouvelle Grille tarifaire déposée ce jour.

ADOPTÉ.

Résolution modifiée par la résolution n° 2018-199
Résolution modifiée par la résolution n° 2018-202

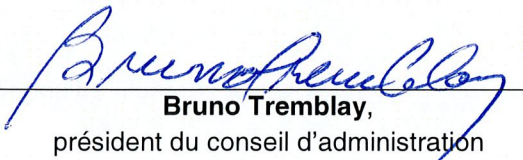
5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

6. LEVÉE DE LA RENCONTRE

2018-195 Il est proposé par monsieur Richard Dubuc, appuyée de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 15 h 25.

ADOPTÉ.


Bruno Tremblay,
président du conseil d'administration


Alain Gravel,
Secrétaire-trésorier